

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015.

L'An Deux Mille Quinze, le jeudi 17 décembre 2015, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 26
P. RIO – D. ATIG – F. OGBI – Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS – E. ETE – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL – S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. N'DOMBELE – A. QAROUACH – M. SOILIH – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – C. RENKLICAY – C. MABANZA – C. M'PIANA – S. GIBERT – S. GAUBIER – S. BENDIAB – D. DIARRA – K. OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : 9
M. RAMI REPRÉSENTÉE PAR Y. LE BRIAND – M. GAMIETTE REPRÉSENTÉE PAR E. ETE – I. GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR P. RIO – L. HERGAUX REPRÉSENTÉE PAR D. ATIG – G. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR S. LAATIRISS – Y. ITOUA REPRÉSENTÉE PAR C. TAWAB KEBAY – T. DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR M. AUBRY – A. LAMOTHE REPRÉSENTÉE PAR K. OUKBI – G. BINOIS REPRÉSENTÉ PAR S. BENDIAB

ABSENTS EXCUSÉS : 0

DÉLIBÉRATION DEL-2015-0110 : APPROBATION DU PROTOCOLE AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS RELATIF AU FINANCEMENT LONG TERME DES PROJETS DE GRIGNY.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal (budget principal et budgets annexes) de l'année 2015,

Vu les observations de la Chambre Régionale de Comptes présentées au Conseil Municipal du 22 septembre 2015,

Vu le projet de Protocole avec la Caisse des Dépôts et Consignations relatif au financement long terme des projets de Grigny,

Considérant l'intérêt de la ville à construire des relations durables avec les banques, notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer, autant que possible, ses besoins de financements, le recours aux emprunts et la gestion de la dette,

Considérant qu'il est donc opportun de procéder à la signature du protocole proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations qui s'inscrit dans une démarche de dialogue et d'engagements réciproques,

Entendu l'exposé de

Délibère, et,



Approuve le protocole avec la Caisse des Dépôts et Consignations relatif au financement long terme des projets de Grigny et annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute pièce et document y afférent.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits.



Le Maire

Philippe RIO

Vote à la majorité.

Pour : 31

Ne prennent pas part au vote : 4

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 22 DEC. 2015

Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2015